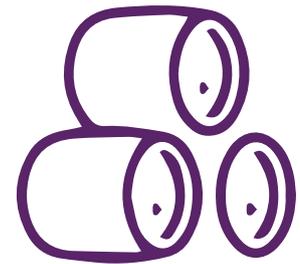


Vin et Cidre

**LES
ÉTUDES**



**Prospective filière
française vignes et vin**

À l'horizon 2040-2045



SOMMAIRE

VINGT ANS APRÈS	p.2
LA MÉTHODE SYSPAHMM	p.3
LES THÈMES ABORDÉS DANS LES SCÉNARIOS	p.4
LES QUATRE SCÉNARIOS	p.5
Scénario A : Filière nomade pilotée par l'aval	p.5
Scénario B : Production innovante et vertueuse pour des vins d'exportation	p.7
Scénario C : Filière performante et vin plaisir	p.9
Scénario D : Filières régionales coordonnées et pluralité des signes de qualité	p.12
ENJEUX, CONSÉQUENCES, ATTITUDES STRATÉGIQUES	p.15

VINGT ANS APRÈS

La « Prospective vignes et vins – Scénarios et défis pour la recherche et les acteurs » a été publiée en décembre 2003, à l'issue de près de quatre années de travaux dirigés par Michel Sebillotte de l'INRA.

Cette prospective a donné lieu depuis sa publication à onze déclinaisons dans la filière vitivinicole pour des commanditaires et à des échelles diverses (Vignerons Coopérateurs, France VinBio, Vignerons de Buzet, DRAAF Languedoc-Roussillon, BASF, ANIVIN de France...), moyennant des adaptations spécifiques aux préoccupations de ces commanditaires en recourant à la méthode du « bouturage-greffage » formalisée par Patrick Aigrain (FranceAgriMer) et Hervé Hannin (Institut Agro Montpellier).

Vingt ans après ce premier exercice sur et pour la filière vignes et vins à l'échelle nationale, FranceAgriMer et l'Institut Agro Montpellier ont souhaité engager une nouvelle réflexion prospective en commençant par « revisiter » les hypothèses accumulées jusqu'alors, afin de parvenir in fine à l'élaboration de scénarios globaux pour cette filière à l'horizon 2040-2045.

La construction de ces scénarios pour la filière vigne et vin, a soulevé des questions méthodologiques :

- Les 104 hypothèses de la prospective INRA 2000 sont-elles encore des hypothèses en 2020? Comment les évaluer ? Et comment juger de l'obsolescence ou des lacunes de cette liste initiale ?
- Faut-il compléter cette matrice de 104 hypothèses sur certains sujets, comme le changement climatique ou la digitalisation, dont l'importance est apparue ultérieurement ?
- Peut-on utiliser le stock d'hypothèses constitué des hypothèses spécifiques générées pour les onze déclinaisons ?
- La représentation de système qui a permis la validation du choix des 104 hypothèses peut-elle être actualisée et dans quels domaines ?
- Ou bien faut-il reprendre complètement le travail de prospective *ex nihilo* ?

Cette réflexion prospective a donc débuté par le travail d'un premier groupe d'experts ayant déjà pratiqué la prospective, qui ont discuté de ces questions et constitué une liste d'hypothèses (348 au total) issues de la prospective initiale, des onze déclinaisons, et de propositions inspirées de divers travaux de prospective publiés ces dernières années.

Un second groupe d'experts aux compétences diverses, acteurs ou spécialistes de la filière, a été constitué pour la suite de la démarche. Il a sélectionné 102 hypothèses (parmi les 348 retenues par le premier groupe) pour aboutir finalement à la rédaction de 4 scénarios pour la filière vignes et vins à l'horizon 2040.

La méthodologie spécifique à la prospective n'a pas pour objet de prédire l'avenir mais de l'éclairer pour anticiper différentes situations que l'on pourrait rencontrer, sans préjuger de leur caractère probable, souhaitable ou au contraire redoutable. Les scénarios présentés dans la présente synthèse ont vocation à être débattus dans les différentes instances professionnelles, et peuvent par la suite être à la base d'orientations stratégiques pour la filière.

LA MÉTHODE SYSPAHMM

Le travail d'élaboration des scénarios a utilisé un des piliers de la méthode SYSPAHMM (Système, Processus, Agrégats d'Hypothèses, Micro et Macrosécarios) formalisée par M. et C. Sebillotte à l'INRAe : la mise en relation d'influence dépendance des hypothèses dans une matrice qui permet de s'interroger pour chaque hypothèse sur sa capacité à favoriser ou à défavoriser l'occurrence de chacune des autres. Cette opération a été effectuée par les membres du groupe d'experts appelé cellule d'animation, après qu'ils eurent sélectionné 102 hypothèses parmi les 348 hypothèses issues de la première phase du travail. Ces hypothèses ne sont pas uniquement tendanciennes, elles incluent également des signaux faibles, d'ampleur actuellement limitée, mais jugés potentiellement porteurs de modifications conséquentes de la trajectoire de la filière vignes et vins. Les hypothèses les plus liées entre elles ont ensuite été regroupées en agrégats ; ceux-ci constituent la trame des scénarios interdisciplinaires qui tiennent ainsi compte des liens entre les hypothèses et en valorisent les libellés rédigés en recto et verso. À l'issue de plusieurs étapes de réduction de la complexité, 4 scénarios contrastés d'évolution de la filière vignes et vins à l'horizon 2040 ont été écrits.

LE BOUTURAGE GREFFAGE

Le stock de 104 hypothèses constitué lors de la prospective initiale a été mobilisé pour répondre à des questions portant sur le futur de certains sous-systèmes de la filière vignes et vins comme, par exemple, la coopération vitivinicole, le besoin de produits phytosanitaires pour la vigne, la filière languedocienne, les vins de France sans IG, ou les vins bio, de la façon suivante :

- Les experts de la cellule d'animation de la prospective se donnent une représentation partagée de leur problématique et des sujets majeurs pour son futur.
- Ils sélectionnent dans la liste d'hypothèses de la prospective initiale, celles qui sont susceptibles d'influer sur leur sous-système. C'est la bouture.
- Ils complètent cette sélection par des hypothèses spécifiques générées à l'issue d'exposés concernant précisément les sujets non couverts ou non précisés dans la démarche initiale. C'est le greffon.

Ensuite les hypothèses provenant des deux sources sont mises en relations d'influence / dépendance et l'exercice se poursuit comme dans la méthode SYSPAHMM classique.

Cette méthode évite de traiter à nouveau des thèmes abordés dans le travail initial tout en bénéficiant de ses fruits, ce qui facilite le changement d'échelle entre une prospective consacrée à une filière dans son ensemble et une prospective portant sur un sujet plus restreint en son sein.

Un des résultats du chantier de réactualisation a donc été de rafraichir la liste initiale des hypothèses afin de disposer à nouveau d'un vivier de boutures pour les déclinaisons à venir.

LES THÈMES ABORDÉS DANS LES SCÉNARIOS

Les quatre scénarios pour la filière française vigne et vin, présentés ci-après, ont en commun d'aborder des familles de questions. Ces questions peuvent être structurées en trois catégories de thématiques :

- Celles relatives au contexte général : le contexte macro-économique, les attentes sociétales en matière de santé et d'environnement, d'acceptabilité des technologies de l'information et des biotechnologies, et les questions portant sur le changement climatique.
- Celles relatives à la filière et à ses acteurs depuis les techniques de création variétale, la transmission des exploitations, les systèmes de production et la diversification des activités et de sources de revenus pour les producteurs, mais aussi la réglementation spécifique notamment en matière œnologique et d'assemblage internationaux, l'origine des capitaux et des investisseurs, le commerce extérieur, les circuits de distribution physiques et numériques et l'organisation de la concertation dans la filière.
- Enfin, les questions relatives aux produits et aux marchés : avec la demande mondiale et les exportations françaises de vins, l'image du vin, le rôle des prescripteurs, les évolutions de la consommation en France, et les critères de différenciation liés à l'origine ou à la durabilité.

Contexte général	Filière & acteurs	Marchés & produits
Contexte macro-économique Attentes sociales & sociétales Evolutions climatiques	Gouvernance de la filière Circuits de distribution Échanges internationaux lieux d'emballage Assembleurs internationaux Capitaux extérieurs compétitivité Pratiques œnologiques Innovations agrochimie Biotechnologies Applications NTIC	Demande mondiale de vin Export vins français influenceurs d'opinion Image du vin Consommation française Signes de qualité
	Création variétale Systèmes de production Valorisation des co-produits Transmission Diversification	
	Traçabilité Etiquetage	
	Politiques agricole & territoriale	

In fine, chacune de ces quatre histoires correspond à une combinatoire unique de réponses apportées à ces familles communes de questions.

LES QUATRE SCÉNARIOS

SCÉNARIO A : FILIÈRE NOMADE PILOTÉE PAR L'AVAL

Mots clés : Vignoble relocalisé, filière libérale, nouveaux produits et consommation expérientielle

Opportunités de migration climatique du vignoble hors de ses territoires historiques

L'économie mondiale a connu des périodes difficiles mêlant crises sanitaires et financières et semble retrouver un calme relatif ; celui-ci incite les dirigeants des pays dominants à rejeter le protectionnisme et à maintenir un système relativement ouvert avec des zones économiques interdépendantes. Pour faciliter les échanges, le secteur viticole fait évoluer ses réglementations directement à l'échelle internationale grâce à des procédures concertées entre l'Union Européenne (UE) et l'Organisation Internationale de Vigne et du Vin (OIV). Les règles d'origine, de provenance, d'assemblage, et celles relatives à la désalcoolisation sont notablement assouplies.

Par ailleurs, le changement climatique s'est poursuivi, entraînant simultanément une augmentation des impacts négatifs (pression pathogène modifiée et erratique, difficulté de gestion des équilibres hydriques, aléas plus fréquents et variabilité accrue des températures et des précipitations,...) dans les territoires viticoles historiques générant des hausses des coûts de production bientôt réhibitoires et l'identification de nouveaux territoires devenus propices à la culture de la vigne.

D'autant plus facilement que les autorisations de plantation ont été supprimées, des investisseurs extérieurs à la filière voient dans ce mouvement vers ces nouveaux territoires une opportunité pour créer des vignobles dédiés à la production des matières premières destinées aux assemblages internationaux désormais autorisés mais également aux différents débouchés de la bio économie (extraction d'anthocyanes,...). Cette redistribution géographique des vignobles et des lieux d'assemblage et d'élaboration des vins s'accompagne d'une relocalisation des chaînes de conditionnement à proximité des lieux de consommation, afin de mieux adapter à flux tendu l'offre aux demandes.

Peu de solutions techniques innovantes au vignoble

Les vigneron ne peuvent pas suivre le mouvement. En effet, ils ont vainement tenté de s'adapter sur place mais la fréquence et l'ampleur croissantes des aléas ont eu raison de leur courage et de leur trésorerie, malgré les vaines tentatives d'accélérer concentration et spécialisation des exploitations. L'UE qui a consacré ses budgets à la relance économique de l'industrie et au remboursement des coûts sociaux de la crise sanitaire de 2020 au détriment de la Politique Agricole Commune (PAC) n'accompagne plus les viticulteurs ni directement ni via les coopératives vers une viticulture plus respectueuse de l'environnement et adaptée au nouveau contexte climatique. De même, face à d'autres impératifs liés à la souveraineté alimentaire et énergétique, la recherche variétale en viticulture n'a pas été une priorité des 20 dernières années et les résultats obtenus dans la recherche de variétés résistantes aux agressions biotiques et abiotiques sont restés très insatisfaisants. De leur côté, les groupes phytopharmaceutiques ont progressivement cessé d'investir dans la mise au point de produits spécifiques pour un marché viticole en réduction, devenu incapable d'assurer un retour sur investissement correct. Ils se contentent de faire des promotions sur des molécules connues et éprouvées, à large spectre et n'apportent pas de solutions diminuant les intrants, que ce soit avec des produits systémiques micro-dosés ou avec des produits de la phytopharmacie de bio-contrôle. Ainsi, les impasses techniques bloquent le développement du vin bio.

Plus globalement, les liens entre les différentes organisations/acteurs viticoles et les pôles de compétitivité demeurent trop inopérants pour constituer un « cluster » à l'image des grands pôles mondiaux. Au sein de ces pôles, l'offre de formation demeure insuffisamment structurée et innovante, et n'améliore pas la compétitivité de la filière vitivinicole dans un contexte de renchérissement des coûts de production. Le niveau de formation et de compétences (techniques, commerciales, etc.) est insuffisant pour faire face aux défis économiques (technicité, gestion, compréhension de l'organisation des marchés, commercialisation, communication...) dans un environnement complexe, et les vignerons, en retour, peinent à tirer parti des innovations « high-tech ».

Les difficultés rencontrées par les viticulteurs sont loin de susciter l'empathie notamment auprès de leurs riverains de plus en plus intolérants. Les zones d'habitat s'entourent de ceintures vertes maraîchères, vivrières ou forestières à la fois pour favoriser un approvisionnement alimentaire en circuit court et/ou s'isoler des nuisances agricoles. Les viticulteurs âgés ne trouvent plus de successeurs.

Les prescripteurs médiatiques pallient la disparition des hypermarchés

Le modèle autrefois dominant de distribution avec l'emblématique hypermarché a cédé le pas à d'autres formats positionnés sur la proximité : cavistes, vente directe, circuit court ou livraison à domicile (ne pas sortir de chez soi est dorénavant ressenti comme une forme d'achat de proximité !). Ces nouveaux canaux de distribution ne peuvent être valorisants qu'à condition d'être appuyés par une communication, une certaine pédagogie et un minimum de prescriptions explicites. Pour les vins qui avaient bénéficié d'une large exposition en hypermarché, cette évolution rend plus difficile la rencontre massive avec les consommateurs potentiels. Influenceurs et prescripteurs des médias (presse, réseaux sociaux,...) deviennent indispensables pour guider les consommateurs et les mettre en contact avec le produit. Ils peuvent aussi favoriser le développement d'innovations auprès d'un public de plus en plus ouvert à ces nouveautés. Nouveaux lieux de vente et de consommation hors domicile, nouvelles occasions, nouveaux accessoires font évoluer significativement les modes de consommation du vin. Les grands acteurs de l'élaboration et du commerce du vin s'appuient sur eux (et souvent les rémunèrent) pour promouvoir leurs marques et rénover un produit dont l'image a été sensiblement dépréciée par les campagnes anti-alcool.

La consommation régulière ayant disparu avec les derniers baby-boomers, le commerce du vin a cherché son salut dans les échanges internationaux vers les pays non traditionnellement consommateurs, l'ouverture des pratiques œnologiques permettant de pénétrer des pays et des segments de population peu ou pas consommateurs d'alcool. En France, économiquement éreintés par les crises successives, les consommateurs restent préoccupés par la précarité de leur pouvoir d'achat. Ils considèrent, dans leur ensemble, que les normes publiques garantissent la sécurité des aliments et ne consentent pas à payer pour des signes de qualité non officiels supplémentaires. Aussi, afficher pour les vins des caractéristiques allant au-delà de ces normes ne constitue pas un facteur efficace de différenciation, sans pour autant que les standards publics environnementaux et sanitaires ne régressent.

Indifférents aux techniques utilisées pour adapter les vignes et les vins au changement climatique, les consommateurs ne souhaitent pas non plus un étiquetage détaillé des pratiques œnologiques, additifs, auxiliaires et résidus ou des biotechnologies utilisées pour la sélection des levures ou des cépages. Les marques simplifient leurs choix en apportant les garanties de produits traçables et une attention au respect de normes sociales (RSE).

Les indications géographiques ne sont mises en avant que pour la vente en circuit court et seulement si la signature du « producteur » ne suffit pas.

Débarassé du carcan du modèle occidental traditionnel codifié au XX^{ème} siècle, la consommation du vin et de ses produits dérivés devient, sous la houlette des influenceurs, une expérience multiculturelle sans cesse renouvelée.

Résumé

Alors que la viticulture ne peut faire face aux impacts du changement climatique dans ses territoires anciens, des investisseurs mettent en place, dans les zones devenues propices, des filières pour élaborer les produits à base de raisin adaptés aux demandes internationales diversifiées mais marquées par les restrictions d'une économie convalescente. Production historique et consommation conventionnelle fondées sur les valeurs culturelles occidentales d'usage et notamment les indications géographiques s'effacent petit à petit. Influenceurs et prescripteurs pallient le manque d'exposition des vins consécutif au recul de la grande distribution et promeuvent de nouvelles pratiques auprès de consommateurs peu dépensiers et plus sensibles au respect de normes sociales mis en avant par les marques qu'à l'impact environnemental de leur consommation.

SCÉNARIO B : PRODUCTION INNOVANTE ET VERTUEUSE POUR DES VINS D'EXPORTATION

Mots clé : *Pilotage technologique des vignes, pratiques œnologiques spécifiques, e-commerce et circuits courts, marché intérieur en déclin, opportunités à l'export*

Une viticulture numérique en réponse aux attentes sociétales

Avec la persistance des déséquilibres économiques et financiers dans le courant de la décennie 2020, le libre-échange est remis en cause en réaction aux dérives de la globalisation. Les accords douaniers ne permettent pas aux pays, producteurs ou consommateurs, de mettre en marché sous leur origine des vins produits à partir de moûts importés, et/ou assemblés à partir de vins importés, et, plus généralement, les pratiques œnologiques demeurent spécifiques et restrictives au sein de l'UE et dans le monde, ce qui exclut toute activité d'assembleur utilisant des vins de diverses origines.

Malgré la crise économique et financière, la pression sociétale sur les conditions de vie au sens large (concept *One Health*¹ liant santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes) favorise des types de production agricole et viticole adaptés (réduction des pesticides, engins silencieux) à proximité immédiate des villes et pour satisfaire les préférences pour des vins élaborés dans le respect de l'environnement et sains à la consommation. Les biotechnologies modernes sont acceptées sous réserve qu'elles répondent à ces attentes.

La demande sociétale de durabilité pousse la recherche à fournir de nouvelles molécules et des techniques alternatives aux traitements chimiques. Des dispositifs de traçabilité « du champ à l'assiette » permettent le contrôle et la réglementation de l'obligation d'étiquetage des pratiques et produits utilisés dans les process. Les normes européennes d'étiquetage imposent l'indication des pratiques œnologiques, des additifs, résidus, allergènes, et des OGM, ce qui conduit les groupes de l'agrochimie à proposer des solutions innovantes en matière de précision des itinéraires techniques et des traitements, satisfaisant la demande sociétale de diminution des intrants suivie par la filière.

Contrainte par la situation financière dégradée, l'UE restreint les soutiens à l'agriculture et privilégie le développement de l'économie numérique et des bio & nanotechnologies

¹Le concept « One Health » ou « une seule santé » en français, est mis en avant depuis le début des années 2000, avec la prise de conscience des liens étroits entre la santé humaine, celle des animaux et l'état écologique global. Il vise à promouvoir une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux sanitaires.

pour accompagner le secteur. Si l'innovation en matière de création variétale n'apporte pas de solution satisfaisante aux problèmes phytosanitaires, les nouvelles techniques de communication électroniques (NTIC) qui se généralisent, permettent un pilotage de précision facilitant la maîtrise des coûts de production (micro-traitements à la vigne par GPS, pilotage des fermentations par intelligence artificielle à la cave 24h/24) ainsi qu'un suivi des débouchés et des stocks des clients en temps réel. Des programmes de lutte contre les nouveaux bio-agresseurs et les "maladies complexes" de la vigne sont menés avec des technologies fournies sous forme de bouquets d'interventions coordonnées par les groupes de l'agrochimie. Un « bouquet AB » est proposé avec des solutions de bio-contrôle intégrées. Ces plans d'interventions peuvent même être externalisés et réalisés par ces fournisseurs. Quelle que soit leur taille, les vignerons tirent parti de ces innovations, notamment les petits ateliers viticoles des grandes exploitations diversifiées.

Des circuits de distribution de plus en plus spécialisés

Le « localisme » ayant pris le pas sur le « globalisme », l'embouteillage reste proche des zones de production souvent à grande distance des principales places de consommation. Cette situation profite aux acteurs dont la logistique est la plus opérationnelle notamment les opérateurs spécialisés dans le commerce en ligne² qui prennent des parts de marché aux circuits physiques (Grande Distribution (GD), cavistes,...) ne disposant pas des compétences et atouts propres à cette activité spécifique. Pour autant, avec la quasi-disparition des buveurs réguliers, et le déclin de la GD pour la distribution du vin, la filière développe d'autres canaux (indépendants des « pure players » du e-commerce), plus courts et de proximité (vente directe, bars à vin,...), intéressant des consommateurs voulant limiter leurs impacts environnementaux et favoriser des chaînes d'approvisionnement équitables. Pour faciliter la prise en compte de la durabilité, l'UE agrée des applications intégratrices des problématiques « One Health » (type Yuka) et promeut un étiquetage des engagements RSE des metteurs en marchés finaux.

Se démarquant de la bio, notamment par le rejet des biotechnologies modernes, la notion de "vin nature" est explicitement définie et réglementée. Les cavistes augmentent leur offre de vins en priorité vers le bio et nature pour se différencier en ciblant les consommateurs de vins portant une attention particulière aux interactions environnement-santé.

Des circuits de distribution de plus en plus spécialisés

A l'approche du terme de la décennie 2030, les évolutions climatiques n'ont pas d'effet notable sur la valeur des vignobles, la hiérarchisation des terroirs ni sur les conditions de compétition entre les régions viticoles. Fortes de leurs positionnements respectifs, celles-ci s'accordent sur une coordination nationale limitant la concurrence inter-régionale pour résister à la pression excessive des demandes sociétales de type environnement ou RSE. Pour autant, les acteurs de l'amont ne disposent pas des moyens ni du savoir-faire pour réaliser les investissements nécessaires à la redynamisation de la demande, alors que le désinvestissement de la GD diminue les occasions d'exposition des vins aux consommateurs et que les nouveaux canaux de proximité et du e-commerce ont, eux aussi, des moyens et/ou savoir-faire limités. La communication devient maîtrisée par les influenceurs d'opinions qui orientent les consommateurs vers les vins existants, mais peinent à favoriser le développement d'innovations susceptibles de relancer la consommation nationale du vin.

Le consommateur mondial perçoit le vin comme un facteur positif de santé avec une image culturelle de produit territorialisé et de vecteur d'apprentissage du goût et de la qualité de la vie, ce qui correspond précisément à l'image des vins français. Bien que floues, la typicité et l'AOC sont des signes de différenciation valorisés par les consommateurs du monde entier, en alternative ou en complément des marques. Mais, en France, l'image du vin n'étant pas

²Acteurs du commerce en ligne généraliste de type Amazon ou « pure players » spécialisés en vins et de moindre taille collaborant avec des acteurs locaux de la filière.

majorée par un marketing et un merchandising efficaces, la consommation de vin poursuit sa diminution (à domicile et en restauration hors domicile). L'export est donc un passage obligé pour le développement économique de la filière. Du fait de cette contraction du marché national, pour les acteurs travaillant des produits insuffisamment différenciés et/ou présentant un rapport qualité/prix trop faible, notamment pour ceux connaissant une intégration déficiente des innovations, certaines activités non viticoles deviennent plus rentables que l'activité vitivinicole et la valorisation des sous-produits joue un rôle significatif dans l'équilibre économique de ces entreprises (distillation des marcs et lies, extraction des anthocyanes...). En France, la vigne offre peu d'opportunités pour les capitaux extérieurs (autofinancement, besoins de financements limités), et la transmission des exploitations s'effectue, si nécessaire, par recours aux relais bancaires habituels.

Résumé

Remis en question par des épisodes de déséquilibres économiques et financiers, le libéralisme marque le pas. Ainsi, les accords douaniers et les pratiques œnologiques restrictives excluent toute activité d'assembleur international de vins de diverses origines ; mais les innovations associées aux techniques de communication électroniques servent la filière à la vigne, à la cave et au négoce pour la prise en compte des attentes sociétales : traçabilité accrue, encore moins de résidus, canaux de distribution plus courts et acteurs spécialisés dans le e-commerce prenant des parts de marché aux circuits physiques. Ni ces canaux de distribution, ni les acteurs de la filière ne disposent des moyens ou savoir-faire pour redynamiser la consommation nationale du vin alors que le désinvestissement de la grande distribution diminue les occasions d'exposition des vins aux consommateurs, et que la communication est maîtrisée par les influenceurs d'opinions. En France, son image n'étant pas valorisée par un marketing et un merchandising efficaces, le vin se limite à n'être qu'un produit culturel de qualité de vie dont la consommation diminue. La viabilité économique de la filière est dépendante de l'export.

SCÉNARIO C : FILIÈRE PERFORMANTE ET VIN PLAISIR

Mots clés : Génétique admise, concurrence inter-régionale, assembleurs de moûts/vins de l'UE et merchandising au secours du vin, drogue douce licite culturellement acceptable

Les biotechnologies devenues acceptables face au changement climatique

En France, la situation économique très dégradée concentre l'attention des citoyens et consommateurs au détriment de l'environnement ou du changement climatique, pourtant effectif. Celui-ci favorise notamment le développement de maladies complexes et de nouveaux bio-agresseurs contre lesquels il n'existe pas de solutions phytopharmaceutiques efficaces, et redistribue les zones de production viticole, et partant, la valeur et la hiérarchie des vignobles.

La société rejette majoritairement la globalisation et le libre-échange, y compris dans le secteur vitivinicole dont les marchés s'étaient fortement internationalisés. Elle valorise l'authenticité culturelle des vins, garantie au travers de pratiques œnologiques spécifiques et restrictives et un embouteillage à proximité des zones de production, et en appelle à des contrôles de traçabilité largement assurés par les pouvoirs publics.

En l'absence de solution phytopharmaceutique, les consommateurs acceptent les variétés

résistantes obtenues grâce aux biotechnologies, qui priorisent la plasticité vis à vis des changements climatiques (eau, sensibilité aux bio-agresseurs), et visent le « zéro résidu ». Les cahiers des charges des Indications Géographiques (IG) intègrent progressivement ces nouvelles variétés, moins exigeantes en interventions techniques pour la surveillance (y compris digitalisée) et les traitements, modérant ainsi les coûts de production. Les nouvelles variétés étant obtenues par des techniques exclues des cahiers des charges bio, elles ne profitent pas à cette filière, mais restent compatibles avec la production de vins « nature » orientée vers la garantie du « zéro résidu ». La hiérarchisation des signes de qualité n'est pas pour autant modifiée ; les segments « nature » - encore jeune - et « bio » - affaibli par son refus de la génétique – s'étiolent en des marchés de niche.

Technicité requise pour l'accès aux aides et développement des nouveaux débouchés

La forte concurrence et la recherche de prix bas au consommateur conduisent certains viticulteurs à produire avec une productivité élevée ; pour atteindre une performance encore meilleure, l'activité vinicole s'accompagne fréquemment de la valorisation de « sous » et «co »-produits (jus,...) et autres sous-produits jus, (marcs et lies, molécules d'intérêt), par diverses voies de la bio-économie, qui finissent par jouer un rôle significatif dans l'équilibre économique des entreprises. Le niveau de formation de la filière est hétérogène mais s'élève en viticulture car des compétences sont indispensables pour maîtriser la conduite de nouvelles variétés et les techniques d'agro-écologie et la recherche de compétitivité adossée à de hauts niveaux de technicité.

Les nouvelles variétés sont plantées par des exploitations de toutes tailles, mais seules les grandes exploitations, concentrées et spécialisées, parviennent à adapter la vinification et la commercialisation aux nouvelles demandes.

A la faveur de l'innovation et de la création variétale, la viticulture française s'organise et devient un « cluster du vin » de niveau mondial et attractif, regroupant pôles de compétitivité, recherche et formation – notamment publiques -. Cette évolution profite aux entreprises et organisations vitivinicoles, mais l'image spécifique du vin et la complexité de la filière limitent l'entrée de capitaux extérieurs.

Les viticulteurs sont aidés par une PAC « de compromis » qui apparaît quelque peu ambivalente. Bien que d'inspiration libérale : suppression des autorisations de plantation, autorisation des assemblages dans l'UE de vins et moûts des pays tiers et, en l'absence d'instance de régulation nationale et en concordance avec les instances internationales, renoncement à imposer l'étiquetage des principales pratiques œnologiques, additifs, adjuvants, résidus et allergènes, et OGM. Cette PAC maintient des pratiques œnologiques spécifiques et restrictives et une éco-conditionnalité des aides. En conséquence, les producteurs hésitent entre l'ambition d'une adaptation de long terme par une réduction des intrants, au risque d'une baisse de rendement, et l'exigence d'une performance immédiate.

Malgré l'adoption de nouvelles variétés autorisant une moindre utilisation d'intrants et de produits phytopharmaceutiques, des frictions subsistent avec les urbains et « rurbains », qui font valoir leurs besoins économiques et alimentaires pour faire arbitrer notamment le partage des ressources en eau et en terres agricoles souvent en défaveur de la viticulture.

La filière vin secourue par la recherche publique en génétique et par la distribution nationale

La meilleure collaboration décrite entre les scientifiques et la filière intervient pourtant dans un premier temps dans un climat difficile où l'image générale du vin est mauvaise, notamment du fait de l'alcool qu'il contient, et où la consommation de vin dans le monde diminue. Le vin est perçu comme un produit alimentaire potentiellement dangereux pour la santé, voire une drogue. Les consommateurs « mondialisés » s'éloignent de la notion de terroir et des AOC au profit de vins de marque et sans IG. Plus occasionnels et méfiants vis-à-vis de l'entrée de gamme même s'ils restent très attentifs aux prix, ils sont réticents à s'engager dans le haut de

gamme et se réfugient dans l'offre diversifiée et les rapports qualité/prix du cœur de gamme.

En France, la consommation de vin stagne : gênée par cette image générale quelque peu entachée, elle est portée majoritairement par des consommateurs occasionnels curieux d'explorer l'ensemble des gammes de prix des vins proposés. Il s'agit d'une consommation délibérément débarrassée de ses attributs alimentaires pour entrer sur certains segments dans une sphère proche des drogues douces légales et culturelles.

Ainsi les consommateurs ne cherchent-ils pas particulièrement d'informations sur l'impact social ou environnemental des vins. Le développement de variétés résistantes a fait baisser la pression sur l'agrochimie et reculer leurs exigences de pratiques environnementales exemplaires, et leur demande d'étiquetage des résidus. Ils confient aux pouvoirs publics ces garanties et les contrôles, même si la traçabilité des interventions au cours des processus d'élaboration se révèle d'une fiabilité approximative pour un coût de contrôle a contrario trop élevé. Si les producteurs français peinent à mettre en place un marketing innovant, la Grande Distribution en revanche, accroît ses performances par un nouveau merchandising efficace (avec des applications pour guider les achats et recruter des consommateurs) et stimule le marché intérieur. Elle augmente ainsi sa valeur ajoutée et dépasse les résistances sociales et psychologiques envers l'artificialisation du monde. Ainsi les clients sont mieux conseillés et plus directement au point de vente ou sur les sites marchands des pure players du e-commerce du vin. Le pouvoir des influenceurs extérieurs et prescripteurs médiatiques indépendants décroît.

Face à des marchés internationaux peu réactifs, et profitant de l'efficacité des distributeurs, les metteurs en marché français se focalisent sur le marché intérieur. La concurrence inter-régionale s'intensifie, chaque région développant une gamme complète de produits (rosé à faible degré, vin effervescent, rouge de longue garde) ; la valeur ajoutée se déplace alors vers le négoce, et de nouveaux opérateurs « assembleurs de vins européens » profitent du changement climatique et de la libéralisation (des plantations et assemblages de vins et moûts intra-UE) pour se fournir dans d'autres pays membres de l'UE. Ces évolutions contribuent à une image améliorée du vin, mais au prix d'un repositionnement (vers les drogues douces licites) et d'une révision sensible du partage de la valeur ajoutée dans la filière...

Résumé

Dans un contexte économique difficile et en dépit d'un fond d'image sanitaire du vin dégradé qui repositionne le vin dans une sphère incluant des drogues douces licites, la filière reconquiert son marché intérieur grâce à la recherche publique en génétique viticole - bien soutenue par la profession - et grâce aux efforts marketing orchestrés par la Distribution en aval : elle propose des vins compétitifs (rendements élevés, assemblages de moûts/vins de l'UE) et débarrassés d'attributs négatifs environnementaux par les innovations variétales bien acceptées par les consommateurs. Néanmoins les tensions persistent entre rurbains et viticulteurs. Les producteurs cherchent à compenser l'absence de développement de la consommation en diversifiant leurs sources de revenus grâce aux coproduits mais la concurrence inter régionales s'intensifie arbitrée le plus souvent par le négoce.

SCÉNARIO D : FILIÈRES RÉGIONALES COORDONNÉES ET PLURALITÉ DES SIGNES DE QUALITÉ

Mots clés : Technicité viticole, coordination inter-régionale, vins non standardisés et sans résidus, IG et labels environnementaux, étiquetage alimentaire

Une panoplie technique diversifiée pour répondre aux attentes sociétales

La période de crise économique et financière intense « post COVID-19 » s'éteint au niveau international à la fin de la décennie 2020 mais laisse des traces importantes notamment au plan social et politique dans les économies développées. Le protectionnisme est in fine rejeté et le marché mondial reprend sa progression, mais la pression sociétale impose aux politiques un respect de l'environnement au sens large (cadre de vie, milieux naturels...). Plus sensibilisés et mieux informés sur le développement durable (DD) et la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), les citoyens consomment avec le souci de leur impact environnemental et social (y compris « santé »). L'UE continue ainsi à soutenir fortement l'agriculture en soumettant les aides à des conditions de durabilité.

Des solutions techniques sont mises en œuvre pour réduire les tensions potentielles dues à la cohabitation rural/urbain (variétés résistantes, réduction forte des doses de pesticides, engins silencieux, création d'espaces verts forestiers tampons...). L'agriculture et la viticulture en particulier ne sont ainsi plus systématiquement perçues comme des activités défavorables à l'environnement, leurs éventuelles nuisances et concurrences d'usage sur des ressources limitées comme l'eau étant gérées.

Des progrès techniques ont permis cette évolution et notamment l'innovation variétale qui a priorisé la plasticité vis à vis des variations climatiques (eau, T°, sensibilité aux bio-agresseurs), mais aussi l'association possible de ces obtentions avec des pratiques agro-écologiques ou des pratiques culturales de précision incluant les innovations de l'agrochimie (stimulateurs de défenses naturelles, nouvelles génération de molécules « multi-sites » pour éviter les contournements rapides par les bio agresseurs, forte rémanence, faible résidu...) : ce qui a permis de poursuivre l'objectif global d'une viticulture à la fois « propre » et adaptée au changement climatique. Pour l'obtention de ces variétés, le recours aux nouvelles techniques d'amélioration des plantes (NBT) est toléré, notamment pour amortir les effets du CC sur la variabilité des rendements agricoles, mais les biotechnologies ne sont pas socialement acceptables pour améliorer les levures perçues comme trop proches de l'acte alimentaire. La viticulture bio accepte d'y accéder pour continuer à s'interdire efficacement les produits phytopharmaceutiques systémiques tout en surmontant le risque d'impasse technique (avec aussi l'appui de nouvelles contributions bio compatibles de l'agrochimie), mais les vins « nature » se l'interdisent acquérant ainsi une identité réglementaire. L'adoption de ces innovations techniques permet que le changement climatique ne renchérisse pas les coûts de productions et soit sans conséquence notable sur la valeur des vignobles et la hiérarchisation des terroirs.

La filière s'organise pour limiter l'affaiblissement des IG

Or, dans le même temps, pour fluidifier les échanges la réglementation vinicole se rapproche de la norme agroalimentaire, les accords douaniers internationaux permettent à tous les pays de mettre en marché sous leur « made in » des vins produits sur leur territoire à partir de moûts importés et/ou assemblés à partir de vins importés de toutes provenances y compris sur le territoire de l'UE. In fine, l'aromatisation, le mouillage, pratiques sans danger pour le consommateur, se libéralisent également au sein de l'UE et dans le monde. Ces évolutions attirent des investisseurs extérieurs à la filière qui installent notamment une nouvelle catégorie d'acteurs, quasi-exclusivement assembleurs (opérateurs internationaux pour la plupart) utilisant des vins de diverses origines, contribuant ainsi à une délocalisation croissante de l'embouteillage vers les lieux de réexportation et de consommation.

La stabilité relative des notoriétés et conditions de concurrence entre bassins viticoles et en leur sein entre IG, est potentiellement compromise par le risque d'accroissement de la mise en concurrence de tous avec tous que font courir ces assembleurs internationaux. Leur logique commerciale repose en effet sur des vins de marque en base de leur pyramide d'offre et, par tranches de prix croissantes, des vins à IG sélectionnés au mieux disant et donc substituables entre eux ; et ce, tout en garantissant une maîtrise logistique qui en font des interlocuteurs potentiellement privilégiés de la distribution alimentaire générale à l'international. Pour résister à cette évolution potentiellement délétère, la production s'organise, comme suite à la libéralisation des plantations, pour limiter et circonscrire précisément la concurrence interrégionale dans le cadre d'une coordination nationale, et se rapproche du négoce de place, également menacé. Anticipation et contractualisation permettent à la filière de continuer à travailler des produits suffisamment différenciés, associés à un rapport qualité/prix acceptable pour une large partie des consommateurs qui demeurent sensibles aux vins non « standardisés », alors même que cette standardisation se développe dans le monde sous l'influence croissante des assembleurs internationaux.

Cette coordination rencontre opportunément l'évolution de la Grande Distribution qui sent le modèle hypermarché classique (prix attractifs, largeur de la gamme importante, pas de prescription...) menacé. Aussi, les principales enseignes orientent leur politique merchandising vers un investissement nouveau et massif sur le rayon des vins afin de faciliter le choix d'un consommateur en quête de sens. Dès lors, avec des rayons vin en grandes surfaces mieux conçus, bénéficiant de la mise en place d'applications fixes ou mobiles capables de guider les clients dans ce rayon, la grande distribution accroît ses performances de ventes de vins, notamment en recrutant de nouveaux consommateurs. Mieux conseillés notamment sur le lieu de vente, les clients ont moins besoin des conseils de leaders d'opinion et autres influenceurs, des revues spécialisées ou des réseaux sociaux.

Ainsi, les prescripteurs ne jouent-ils plus qu'un faible rôle dans le choix des consommateurs et contribuent moins qu'avant à l'entretien de l'image des vins français sur les marchés internationaux. Les metteurs en marché français se concentrent alors plus fortement sur les marchés français plus accessibles, accompagnés par les efforts des distributeurs. En conséquence, le poids de l'export dans les utilisations commerciales de la filière s'amenuise.

Le vin s'intègre dans la norme agroalimentaire

La traçabilité et l'accès à l'information ayant été étant améliorés par les nouvelles technologies, l'intégration du vin dans la réglementation commune des produits alimentaires s'étend à l'étiquetage des pratiques et des produits utilisés dans les process. Ainsi, pour le vin comme dans les autres secteurs, les normes internationales d'étiquetage imposent-elles l'indication des principales PO et de tous les additifs, adjuvants, résidus et allergènes et des OGM. En interférence avec les signes officiels traditionnels de qualité (IG, Bio..), la signalisation d'autres qualités (sans OGM, sans résidus, sans levure exogène..), se développe notamment pour répondre aux attentes « *One Health*³ » des consommateurs. Certaines IG choisissent d'ailleurs d'en intégrer certains à leur cahier des charges, tandis que les signes tendent à se superposer.... Les AOP et IGP perdent ainsi de leur premium sur le marché pour signaler la qualité. Devant la complexité des informations à synthétiser et notamment la multiplicité des signes à consonance environnementale émanant le plus souvent de l'amont, les consommateurs et in fine les autorités communautaires agréent des applications intégratrices des problématiques « *One Health* » (type Yuka) et promeuvent un étiquetage complémentaire synthétique des engagements RSE des metteurs en marchés finaux.

La composante « alcool » déclassant automatiquement les vins, le secteur est conduit à « travailler » intensément les autres aspects de la durabilité ... environnement, social...

A ce titre, particulièrement dans le secteur viti-vinicole, le recul de l'usage des PPP se distingue et s'émancipe progressivement de la simple signalisation d'une qualité particulière pour acquérir progressivement le statut de norme. Soutenue par des aides éco conditionnelles, la filière vigues

³Le concept « *One Health* » ou « une seule santé » en français, est mis en avant depuis le début des années 2000, avec la prise de conscience des liens étroits entre la santé humaine, celle des animaux et l'état écologique global. Il vise à promouvoir une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux sanitaires.

et vins accompagne la demande sociétale concernant la diminution des intrants (avec des garanties de teneurs maximales en résidus par exemple, ou en s'engageant volontairement dans des certifications environnementales systémiques).diminution des intrants (avec des garanties de teneurs maximales en résidus par exemple, ou en s'engageant volontairement dans des certifications environnementales systémiques).

Résumé

La filière viti-vinicole française concentre ses débouchés sur le territoire national et se structure autour d'un axe liant intimement les producteurs de vins à Indication Géographique (IG), le négoce de place et une grande distribution rénovée utilisant la digitalisation pour devenir un lieu d'accès au conseil. Cette structuration globale s'accompagne en amont d'une réelle coordination des IG au plan national permettant de résister à l'évolution agroalimentaire du secteur dans un contexte de libre échange réinstauré. Ces IG se combinent également avec de nouveaux signes de qualité à ancrage environnemental et social permis par l'essor des techniques de communication électroniques. Pour ce faire, certaines biotechnologies sont acceptées du bout des lèvres afin d'obtenir rapidement des variétés résistantes tant aux maladies qu'aux aléas abiotiques et ainsi tenir à distance les effets du changement climatique, mais aussi viser à respecter une attente sociétale majeure, à savoir la réduction des résidus de produits phytopharmaceutiques dans les vignes (environnement) et dans les vins (santé).

ENJEUX, CONSÉQUENCES, ATTITUDES STRATÉGIQUES

Pour chaque scénario, il est possible de dégager les enjeux et conséquences pour la filière française vignes et vins, les interprofessions, telle ou telle famille professionnelle :

si le scénario se produit, alors,

- qu'est-ce qu'on gagne (en quoi est-ce une opportunité) ?
- qu'est-ce qu'on perd (en quoi est-ce un risque ou une menace) ?

et quelles sont les conséquences ?

Ces quatre visions scénarisées du futur de la filière française vignes et vins, ne s'apparentent en rien à de la prévision. Elles proposent simplement des futurs possibles et crédibles sans considération de probabilité pour leur occurrence. Il appartiendra au Conseil spécialisé de FranceAgriMer de se prononcer sur les attitudes à adopter vis-à-vis des scénarios en choisissant parmi cinq attitudes possibles :

- Proactivité positive : agir dès aujourd'hui pour favoriser l'advenue du scénario.
- Proactivité négative : agir dès aujourd'hui pour défavoriser l'advenue du scénario.
- Réactivité anticipée : se préparer dès aujourd'hui à l'advenue du scénario.
- Veille : ce scénario doit être placé sous surveillance, pour savoir si son advenue se dessine au fur et à mesure du temps.
- Aucune attitude : ce scénario ne présente pas d'intérêt particulier.

C'est à partir de ce positionnement que pourrait s'engager une démarche stratégique.

LES ÉTUDES



Prospective filière française vignes et vin - À l'horizon 2040-2045
édition janvier 2023

Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial
ISSN :

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR